



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 58
Séance du vendredi 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 02
	Absents : 04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia,

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Membres absents : BONIFACI Jean-François, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, VENTURINI Dominique.

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Date d'exécution : 18 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

OBJET : RÉNOVATION DU PARC INFORMATIQUE DU POINT D'ACCÈS MULTIMÉDIA

Le président expose au conseil que le parc informatique du Point d'Accès Multimédia (PAM) installé à la Maison des Associations nécessite d'être rénové ; il présente le devis établi par la société EBMI, qui a chiffré le coût du remplacement des 8 postes informatiques installés sur le site à 6 760, 00 € hors taxe.

Il propose au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette dépense qui a été prévue au budget 2023 de la commune (Opération 20212 -Compte 21838) ainsi que son plan de financement qui pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

FINANCEUR	€	Taux
COLLECTIVITÉ DE CORSE	4 056,00 €	60,00%
COMMUNE	2 704,00 €	40,00%
	6 760,00 €	100,00%

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de membres présents et représentés,

D'approuver le remplacement des 8 postes informatiques installés au PAM pour un coût qui s'établit à 6 760, 00 € hors taxe selon le devis fourni par la société EBMI,

D'approuver le plan de financement de l'opération.

Délibération n° 2023 – 58 : Rénovation du parc informatique du Point d'Accès Multimédia

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à Célia SAEZ	X				 Célia SAEZ RICCIARDI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir A J.C. FRANCESCHI	X				 J.C. FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				Martin GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à	X				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
BICHON Danielle Conseillère municipale Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

